



Communiqué du 02 octobre

Les organisations syndicales FNEC FP FO 92, FSU 92, CGT EDUC'ACTION 92, SUD EDUCATION 92, UNSA EDUCATION 92 estiment que la décision prise par le gouvernement de supprimer plus de 150 000 contrats-aidés CUI-CAE, dont près de 23000 dans l'Education Nationale, constitue un véritable plan social d'une hauteur rarement atteinte, et d'une grande violence sociale.

Madame la DASEN du 92 au CTSD a annoncé qu'environ 300 de ces emplois devraient être supprimés cette année : un tiers des CUI-CAE du département !

Nous dénonçons la brutalité avec laquelle ces collègues précaires ont appris le non renouvellement de leurs contrats, les condamnant, sans ménagement aucun, au chômage.

Les seules missions renouvelées pour les CUI (Contrat Unique d'Insertion) seront destinées à l'accompagnement des élèves en situation de handicap, ce qui entraînerait de fait la disparition à terme des EVS (Aide administrative aux directeurs d'écoles, missions de surveillance et administrative dans le second degré).

Depuis le début, nous dénonçons la précarité de ces contrats relevant avant tout d'un traitement social du chômage tout en soulignant que les missions remplies, tant celles d'AVS que celles d'aide à la direction au sens large sont indispensables. Les personnels EVS ont une fonction qui est devenue au fil des années une aide indispensable au bon fonctionnement des écoles, et des établissements du second degré.

Conscientes du caractère précaire de ces contrats, nous considérons que la seule évolution positive pour ces salariés est la transformation des contrats aidés en emplois statutaires de la Fonction Publique et non leur suppression.

Nous demandons à ce que chacun puisse bénéficier d'une formation qualifiante dans la perspective de cet emploi statutaire.

C'est pourquoi les organisations syndicales FNEC FP FO 92, FSU 92, CGT EDUC'ACTION 92, SUD EDUCATION 92, UNSA EDUCATION 92 dénoncent fermement ces suppressions, exigent le maintien et le retour de ces personnels sur leur emploi.

Rassemblement et délégation à la Préfecture des Hauts de Seine
(167-177 Avenue Frédéric et Irène Joliot Curie, 92000 Nanterre)

MERCREDI 08 novembre à 13h30